Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Echo du Mardi le 4 avril 2020

Assurer la sécurité des personnels soignants



Rappelant que « dans le contexte de la crise sanitaire, la sécurité des personnels soignants qui œuvrent quotidiennement pour protéger notre santé est une priorité absolue », la préfecture de Vaucluse vient de lancer l'opération 'vigilance personnels soignants'.

Afin de prévenir le développement de gestes d'intimidation, de dégradations voire de violences par des individus indélicats à l'encontre des personnels soignants, la police et la gendarmerie nationales renforcent ainsi leurs dispositifs de veille, de surveillance et d'accompagnement.

Cela passe par :

- la facilitation du passage des soignants lors des contrôles de flux sur les axes du département
- la surveillance renforcée des cabinets, des établissements de santé et des pharmacies
- la mise en place un dispositif de recueil de plainte prioritaire et adapté.

Ecrit par Echo du Mardi le 4 avril 2020

Vous êtes médecin, infirmier, chirurgien-dentiste, aide-soignant, pharmacien :

- Pour l'exercice de votre profession, vos déplacements sont facilités : votre caducée et votre carte professionnelle (2019 ou 2020) sont vos laissez-passer. Présentez l'un ou l'autre lors des contrôles effectués par la police ou la gendarmerie.
- Si vous êtes victimes d'intimidations, de dégradations ou de violences, adressez-vous, en vous annonçant comme personnel soignant afin de bénéficier d'une prise en charge spécifique :

 soit à la police nationale, en composant le 17 (pour les communes d'Avignon, Carpentras, Monteux, Cavaillon et Orange).

 soit à la gendarmerie nationale, en composant le 04.90.80.69.43 (pour les autres communes).